



CARREFOUR  
GROUPE

# FLASH INFO

## CARBURANT / INFLATION

CARREFOUR PREND DES MESURES EN FAVEUR DES CLIENTS MAIS TARDE À RÉPONDRE AUX SALARIÉS...

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 30 mars 2022

Du vendredi 25 mars au jeudi 31 mars 2022

Contre la hausse du carburant, nous anticipons la prime du gouvernement.

**0,15** €/Litre de carburant  
crédités sur votre Carte Carrefour<sup>(1)</sup>

Lors de vos prochains achats<sup>(2)</sup>, merci de présenter, en caisse, l'original de votre reçu carburant pour bénéficier de l'offre<sup>(1)</sup>.

(1) Crédit effectué lors de vos achats en caisse sur votre Carte Carrefour du vendredi 25/03 au vendredi 01/04 inclus.  
(2) Offre limitée à une offre par foyer sur la période, dans la limite maximum de 14,85€ crédités sur la Carte Carrefour. Voir modalités complètes et magasins participants sur Carrefour.fr.

Carrefour

L'entreprise est **pour l'instant plus rapide en matière commerciale que sociale**. D'autant plus que les accords salariaux  **négociés chez Carrefour avant le déclenchement de la guerre en Ukraine**, vont également se retrouver rapidement dépassés par l'inflation (une clause de revoyure est prévue en septembre mais ne faut-il pas modifier ce calendrier ?). Nous avons déjà évoqué ce point, lors de notre **rencontre avec le PDG** le 7 mars dernier...

**B**onne initiative « **contre la hausse du carburant** » de la part de Carrefour, qui a anticipé **pour ses clients** la mise en œuvre de la réduction de 15cts par litre décidée par le gouvernement (les clients doivent toutefois bénéficier de la carte fidélité).

**Cependant, pour les salariés qui utilise leur véhicule pour venir travailler, cela ne compense pas l'envolée des prix des carburants !**

**Dans un courrier adressé à la direction il y a 3 semaines**, la CFDT-Carrefour demandait la mise en œuvre d'une mesure exceptionnelle : **l'augmentation de la remise sur achats sur la partie carburant**.

Au-delà de cette mesure d'urgence, nous demandions également l'ouverture de négociations sur le **forfait-mobilité** dont le montant peut atteindre **500 €** (et qui est exonéré de charges sociales et d'impôts).

A ce jour, nous n'avons **pas de réponse** de Carrefour à ce courrier daté du **10 mars** et cela commence à faire long !

Dans sa note du 16 mars dernier, l'INSEE indique « *qu'en mars, l'inflation dépasserait 4 % sur un an : l'énergie explique environ la moitié de ce glissement annuel* ».

Pour la CFDT, le fait que l'inflation soit portée par la hausse des prix de l'énergie **pénalise d'abord les foyers les plus modestes**, dont la part des revenus consacrée à l'énergie pèse plus lourdement.

Les salariés attendent donc une **réponse urgente à ces changements** mais aussi des négociations sur le fond de la part de l'entreprise. Nous avons donc relancé la direction sur ces sujets. **A SUIVRE...**

**Décision gouvernementale :  
15 cts à partir du 1<sup>er</sup> avril**

En arrivant dans une station-service, le consommateur verra affiché le prix du carburant déjà remis de 15 centimes hors taxe tant sur les totems que sur les prix à la pompe. Il payera donc directement le prix remis de carburant.